



Port Autonome de San Pedro
Un partenaire qui avance avec le monde

République de Côte d'Ivoire

PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

Société d'Etat

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le 09 JUIN 2017

NOTE D'INFORMATION N° 35 / 2017 / DG / DJCA	FOR GRH 064 Indice 03
--	---------------------------------

Objet : Avis d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article 63 du Code des Marchés Publics, le Directeur Général porte à la connaissance du public, que par insertion dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire N°1411 du mardi 06 Juin 2017, le Port Autonome de San Pedro (PASP) a procédé au lancement d'un (01) appel d'offres relatif à la fourniture des équipements mentionnés dans le tableau ci-dessous :

N° Appels d'offres	Type de marché	Objet de l'appel d'offres	Date et heure limites de Remise des plis	Date et heure d'ouverture des plis
N° F 131 / 2017	Fournitures	Fourniture d'équipements de quais au Port de San Pedro	07/07/2017 à 09h00 min	07/07/2017 à 09h30 min

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté ou retiré, contre paiement, à la Représentation Permanente du Port Autonome de San Pedro (PASP) sise à Abidjan ou à la Direction Générale du PASP sise à San Pedro, Zone Portuaire.

Pour toute information complémentaire et pour la consultation de l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné, veuillez accéder au site internet du PASP : www.sanpedro-portci.com ou contacter le Département des Acquisitions des Biens et Services du PASP - Tel 34 71 72 00 – Poste 216 ou 300 – Cell : 59 15 04 88 / 78 26 41 05, Fax : 34 71 72 15.

P.J. : Avis d'appel d'offres N° F 131 / 2017

Hilaire M. LAMIZANA

Tableaux d'Affichages

- DG, Bât. des Acconiers, Capitainerie 3
- Terre-plein, Port de pêche 2
- SEMPA, DRPA 2
- Archives/chronos 2





N° F 130/2017

LIVRAISON DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES, FOURNITURES DE BUREAU, PIÈCES DE RECHANGES ET DE PETIT MATÉRIEL À LA MAIRIE DE GAGNOA

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par la Mairie de Gagnoa.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la livraison de consommables informatiques, de fournitures de bureau, de pièces de rechanges et de petit matériel à la Mairie de Gagnoa.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix unitaires. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en quatre (04) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2017 sur la ligne n° 6002/5.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 124 000 FCFA;
lot 2 : 322 000 FCFA;
lot 3 : 100 000 FCFA;
lot 4 : 60 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Mairie de Gagnoa
Service Financier
B.P. 47 Gagnoa
Tél. : 32 77 38 25
Cel. : 07 00 84 46
Voir M. ABOA Assi

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 06 juillet 2017 à 09 heures 30 minutes, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 06 juillet 2017 à 10 heures, dans la salle des délibérations de la Mairie de Divo.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.



N° F 131/2017

FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE QUAIS AU PORT DE SAN-PÉDRO

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture d'équipements de quais au port de San-Pédro.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2017 du PASP, sur la ligne n° 2333.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 2 500 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome de San -Pédro
Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et
de la Coopération
Service Marchés,

sis au 2^{ème} étage de l'immeuble de la Direction Générale
B.P. 339 / 340 San Pédro
Tél. : 34 71 72 07-P225
Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58
Fax. : 34 71 72 15

voir M. CAMARA Kinanglan Léandre
Cel. : 08 83 11 79 / 42 47 76 47
e-mail : lcamara@pasp.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.



N° F 131/2017 (suite)

FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE QUAIS AU PORT DE SAN-PÉDRO

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 07 juillet 2017 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 07 juillet 2017 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de la Direction Générale du PASP, sise au Boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.



N° F 132/2017

FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRES POUR L'IPCI

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par l'Institut Pasteur de la Côte d'Ivoire (IPCI).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture, installation, mise en service et maintenance d'équipements de Laboratoires pour l'IPCI.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en quatre (04) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2017 du C2D sur la ligne n° 2241.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 2 200 000 FCFA;
lot 2 : 290 000 FCFA;
lot 3 : 120 000 FCFA;
lot 4 : 390 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI)
sis au CHU de Cocody
01 B.P. 490 Abidjan 01
Tél. : 22 00 58 29
Cel. : 56 63 81 50
email : vwognin@pasteur.ci

voir M^{me} WOGNIN, Chargée des marchés

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 07 juillet 2017 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 07 juillet 2017 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de conférences de la DAF du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CITAD Tour B, 13^{ème} étage Abidjan Plateau.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.